

Le second dimanche de mai est traditionnellement est la fête officielle de Jeanne d'Arc. Ce 13 mai est donc le 600^{ème} anniversaire de la naissance de cette guerrière, une héroïne, sinon une gloire nationale, certes canonisée le 30 mai 1920. Dans le cadre de la réappropriation des symboles de la France, n'est-il pas temps pour nos gouvernants de célébrer cette héroïne dans une perspective d'unité nationale et de pas en laisser le seul monopole au Front national ?

En effet, je constate avec satisfaction une réappropriation progressive de nos symboles républicains, démarche initiée par Ségolène Royal en 2007. Cette campagne présidentielle a vu la large présence de nos trois couleurs, la Marseillaise chantée aussi par l'ensemble des candidats à la présidence de la République. Certes les manifestations d'entre les deux tours ont montré qu'une France de droite était plutôt tricolore, qu'une France de gauche panachait largement ses meetings ou ses manifestations avec des drapeaux plus politiques et parfois même étrangers. L'adhésion aux symboles n'est manifestement pas complète et montre encore une certaine confusion des esprits. Je reste cependant optimiste sur cette réappropriation de nos symboles sinon de notre histoire d'autant que j'ai entendu bien souvent le mot de « patriotisme » par les uns et par les autres.

Sans doute dans ce droit fil, la nouvelle présidence a fait appel à de nouveaux symboles : Jules Ferry, fondateur de l'école de la république laïque et Marie Curie pour éclairer ce nouveau projet de société proposé aux Français. Pour se tenir à Jules Ferry, il faut se rappeler qu'il visait aussi par l'école à magnifier le patriotisme et à construire une conception unitaire de la communauté nationale ... sans oublier toutefois qu'il a été l'artisan de la construction de l'empire colonial notamment en Indochine. L'histoire fait parfois des clins d'œil notamment en cette année du cinquantenaire de la guerre d'Algérie et donc de la fin de l'empire colonial français.

Cependant la France n'a pas commencé ni sous la III^{ème} République ni d'ailleurs en ... 1789. La nation éclatée, en perte de repère, doit retrouver une nécessaire unité qui conforte les armées dans leur sentiment qu'elles servent effectivement une seule communauté nationale, loin des clivages bien tranchés d'aujourd'hui. En 1841, Jules Michelet élevait Jeanne d'Arc au rang d'héroïne nationale. Par ses origines modestes, son bon sens, son courage, Jeanne incarnait le peuple français et a fait émerger le sentiment national. Elle a été l'incarnation de la résistance à l'étranger ... comme l'a été de Gaulle dans une crise majeure. Elle a aussi une guerrière dans un monde d'hommes, capable de réveiller les élites et le peuple, les armées du roi aussi. Elle a été le symbole de l'engagement total au service de tous. Alors oui, elle a été « canonisée » et a servi sous l'Ancien régime mais la III^{ème} République l'a aussi érigée en symbole du patriotisme par une loi qui a été en effet signée le 10 juillet 1920 par Paul Deschanel, président de la République. Son article 1 spécifiait : « *La république française célèbre annuellement la fête Jeanne d'Arc, fête du patriotisme* ».

Alors il reste à reconstruire cette réconciliation au XXI^{ème} siècle du peuple de France avec son histoire et s'engager uni vers son futur. Certes demander à un gouvernement de gauche, prônant une totale laïcité de commémorer Jeanne d'arc au titre de notre histoire millénaire pourrait être un peu osée. Mais après tout ? Dans la continuité de notre histoire et dans une France qui aspire non au repos mais à un avenir, sans renier son histoire, n'y a-t-il pas une place pour une reconnaissance de notre passé glorieux auquel pourrait se référer la Nation

dans sa diversité, sans non plus laisser à une partie de celle-ci le monopole de sa commémoration, d'autant que la loi existe depuis bien longtemps ?